



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 116543

Texte de la question

Devant la nécessité de développer à nouveau l'emploi des seniors M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes de bien vouloir lui faire connaître les mesures incitatives proposées aux employeurs éventuels à l'initiative de son ministère.

Texte de la réponse

L'attention du ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes est appelée sur la situation des chômeurs de plus de cinquante ans, en particulier sur l'existence d'une mesure spécifique d'aide au retour à l'emploi pour les personnes âgées de 45 à 57 ans. Le plan national d'action concerté pour l'emploi des seniors 2006-2010, issu en grande partie de l'accord national interprofessionnel du 13 octobre 2005 relatif à l'emploi des seniors en vue de promouvoir leur maintien et leur retour à l'emploi a permis la mise en oeuvre du contrat à durée déterminée spécifique pour les personnes de plus de 57 ans et inscrites depuis au moins trois mois comme demandeurs d'emploi. Il reprend également l'engagement des partenaires sociaux de faire du contrat de professionnalisation le dispositif prioritaire pour favoriser la réinsertion des salariés de 45 et plus privés d'emploi. Pour sa part, le Gouvernement s'est engagé à faire des seniors un public prioritaire du contrat initiative emploi. Plus globalement, et sans recourir à une mesure spécifique en raison de l'âge qui pourrait avoir un effet contre-productif, le plan national d'action concerté pour l'emploi des seniors engage l'ensemble du service public de l'emploi à accroître son offre de service en direction des chômeurs de plus de cinquante ans.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116543

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 714

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2933